

Mardi 31 janvier 2023

Hausse des prix de l'énergie

Entreprises : Une conseillère départementale à la sortie de crise vous accompagne dans vos démarches

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'électricité et du gaz, le Gouvernement a mis en place un dispositif complet et massif d'aide depuis 2022. Ces dispositifs sont poursuivis, amplifiés et simplifiés en 2023.

Afin que les fragilités financières de chaque entreprise puissent être détectées de manière anticipée et que les entreprises soient orientées vers le dispositif de soutien le plus adapté à leur besoin, **un interlocuteur de confiance a été désigné dans le département des Bouches-du-Rhône**. Au sein de la direction régionale des Finances publiques, la **conseillère départementale à la sortie de crise accueille toutes les demandes des entreprises**. Elle exerce son activité en toute confidentialité et dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal.

Joindre la conseillère départementale à la sortie de crise des Bouches-du-Rhône :

Olivia VERON-SAC

Téléphone portable : 06 08 87 80 48

Téléphone fixe : 04 86 57 89 51

Mail : codefi.ccsf13@dgfip.gouv.fr

Après avoir établi un diagnostic de la situation de l'entreprise, elle prend en charge son dossier et l'oriente vers l'interlocuteur le mieux adapté au besoin, ou mobilise, sous certaines conditions, un des outils d'accompagnement financier mis en place par l'État.

Un numéro de téléphone est mis à disposition de toutes les entreprises afin de répondre aux questions d'ordre général sur le dispositif d'aide « Gaz Électricité », ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande d'aide :

0 806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel)

Pour rappel, le communiqué de presse du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, synthétise l'intégralité des dispositifs d'aide 2022/2023 aux entreprises, et est disponible au lien suivant :

https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/contenu/telechargement/50768/370827/file/CP%20-%20Aides%20et%20Accompagnement_des_entreprises.pdf.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

